

CM01032025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 3 mars à 19 heures 58 minute, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages de la commune sous la présidence de Madame BOCHÉ, Maire.

Etaient présents

	Mme DARRAS Zohra	
Mme BOCHÉ Audrey		
M. CARON Francis	M. FARES Youssef	
M. CHOQUET Pascal	M.FOSSIER Stéphane	M. VAN DE KERCHOVE Fabien
	M. FOURRIER Daniel	Mme VIGNÉ Isabelle

Absents excusés : Mme BLANDUREL Marie-Hélène donne pouvoir à Mme DARRAS Zohra; M. DABONNEVILLE Jean-Pierre donne pouvoir à M. CARON Francis ; M. LOUIS Martial donne pouvoir à M. FOURRIER Daniel ; Mme LEMAITRE Danièle donne pouvoir à Mme BOCHÉ Audrey

Absent :

Secrétaire de séance : M. CHOQUET Pascal

Avant l'ouverture de séance, Le conseil municipal accueille Monsieur Arnaud Keranguyader, représentant de l'entreprise API supérette par visioconférence pour un échange autour du sujet d'une potentielle future implantation sur le territoire communal.

Ouverture de la séance à 19h58 suivant l'ordre du jour.

01) Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque.

02) Approbation du compte de gestion 2024

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation, de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

0 Contre 0 abstention 13 pour

03) Approbation du compte administratif

Le conseil municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement : Dépenses : 384 701.18 €
Recettes : 531 575.12 €

Investissement : Dépenses : 332 257.82 €
Recettes : 406 842.38 €

Monsieur Daniel FOURRIER est élu président de séance, l'ordonnateur, Mme Audrey BOCHÉ, s'est retiré de la salle.

Monsieur Daniel FOURRIER a mis au vote le compte administratif et les membres du conseil approuvent ce compte avec :

0 Contre 0 abstention 12 pour

04) Affectation de résultats 2024

Le conseil municipal délibère et décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation de l'exercice de fonctionnement de 156 728.97 € au compte R002 ;

Affectation en réserve d'investissement de 76 446.07 € au compte R1068 ;

Solde d'exécution d'investissement de 74 584.56 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

0 Contre 0 abstention 13 pour

05) Demande d'installation d'une supérette

La commune est sollicitée par l'entreprise API supérette qui envisage l'implantation d'une de ses supérettes sur le territoire de la commune. API se sont des supérettes pensées pour les villages, en libre-service avec une présence quotidienne à heures fixes. Elle propose 700 références du quotidien à prix de supermarché (pas d'alcool). L'accueil se fait 7j/7 de 6h à 22h.

La demande débute par une prospection afin d'étudier la pertinence et la faisabilité d'une telle installation sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est plutôt favorable à ce projet et autorise Madame le maire à approfondir les caractéristiques techniques et organisationnelles.

Mme Vigné souhaiterait avoir plus de temps pour réfléchir.

M Fourrier souhaiterait avoir des propositions d'autres sociétés

2 Contre 1 abstention 10 pour

06) Convention CDG80 contrats d'assurance des risques statutaires

Madame le maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme gère depuis près de 30 ans un contrat collectif d'assurance statutaire pour les collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion. La commune d'Allonville fait partie des adhérents. Ce contrat couvre les risques financiers auxquels nous pourrions être confrontés en cas d'absence pour maladie ou pour accident de travail et maladie professionnelle de nos agents.

Le marché d'assurance actuel arrive à son terme au 1er janvier 2026.

Aussi, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 9 décembre 2024 a décidé de relancer une mise en concurrence en 2025 pour conclure un nouveau marché d'assurance du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Il s'agit donc de délibérer afin de confier cette tâche de mise en concurrence et de choix du prestataire au CDG80.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve cette délégation

0 Contre 0 abstention 13 pour

07) Questions diverses

Demande d'installation d'un lampadaire solaire par un administré : Le propriétaire de la maison située sur la départementale 919, demande l'installation d'un lampadaire solaire devant sa propriété afin d'améliorer la sécurité, notamment par rapport à la circulation excessive des betteraviers. Il suggère également la mise en place de panneaux de signalisations horizontales pour les virages successifs. Enfin, il souhaiterait savoir où en est le raccordement de sa propriété à la fibre.

Mme la maire propose de poser la gestion au département, le conseil est d'accord avec cela.

Mme la maire demande à M. VAN DE KERCHOVE de demander à Théréos de diminuer la vitesse des camions.

08) Questions orales

Il n'y a pas de question orale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30 .